

---

---

**N° 1996-0828 - déplacements et voirie + finances et programmation - Travaux d'entretien et de construction d'ouvrages en ferronnerie à effectuer sur le territoire de la Communauté urbaine - Acceptation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Procédure d'appel d'offres restreint - Direction de la voirie -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'entretien et de construction d'ouvrages en ferronnerie à effectuer sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

En effet, les marchés annuels relatifs à ces travaux arrivent à échéance le 31 décembre 1996.

Ces travaux pourraient être traités par voie d'appel d'offres restreint sous la forme de marchés à bons de commande pour l'année 1997 avec possibilité de reconduction pour les années 1998 et 1999.

Il s'agirait de conclure ces marchés selon la répartition géographique suivante :

- lot n° 1 - montant annuel estimatif des travaux : 1 000 000 F TTC

Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne et Lyon 3°,

- lot n° 2 - montant annuel estimatif des travaux : 1 500 000 F TTC

Lyon 1°, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village,

- lot n° 3 - montant annuel estimatif des travaux : 2 000 000 F TTC

Lyon 2°, 7° et 8° arrondissements, Charbonnières les Bains, Craponne, Charly, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny et Vernaison.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur la procédure énoncée ci-dessous le 3 juin 1996 ;

**B - Propose** d'accepter le présent dossier de consultation des entrepreneurs, de l'autoriser, d'une part, à le rendre définitif, d'autre part, à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération enfin de fixer le mode d'exécution des travaux ainsi que l'imputation des dépenses ;

**C - Précise** que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu le présent dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273, 295 et 298 à 300 bis du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le présent dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

**2° - Décide** que :

a) - les travaux d'entretien et de construction d'ouvrages en ferronnerie seront traités par voie d'appel d'offres restreint, conformément aux dispositions des articles 273, 295 et 298 à 300 bis du livre III du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

**4° - Les dépenses** relatives à ces prestations seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 1997, 1998 et 1999.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,